



Vénissieux

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel: 04 72 21 62 77

Permanence le mardi matin

Contact Syndical : 0674187680

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

VENISSIEUX LE 26 MAI 2011

Sommaire

- Le débat sur le RI continue !
- Le 31 mai : osons dire non au gel des salaires, à la baisse du pouvoir d'achat . Préavis de grève de 24h déposé par la Fédération SUD CT .

CAP PLEIN SUD

Le journal des salariés de la ville de Vénissieux édité par
SUD CT VENISSIEUX

Le débat sur le régime indemnitaire continue !

Non, Sud n'est pas pour « l'individualisation des salaires » !

L'indemnisation (pour des différences dans le travail) n'est pas l'individualisation ! Les agents d'un même grade peuvent percevoir des salaires différents selon qu'ils touchent (ou pas) des indemnités ! Il faut donc discuter et débattre du Régime Indemnitaire et non pas les « laisser faire ce qu'ils veulent » dans ce domaine.

La principale question est :

Les montants accordés sont-ils suffisants ? Epuisent-ils les possibilités offertes par les textes réglementaires ? La répartition actuelle, inégalitaire, est injuste. Qu'est-ce qui pourrait être attribué au bas de l'échelle pour compenser l'inégalité de revenus ? Contre la mise en place de « l'usine à gaz » de 2005 qui entérine les inégalités et l'injustice, votre syndicat SUD revendique une autre délibération qui prenne mieux en compte :

1/ les conditions d'exercice des fonctions (primes de nuit, de panier, travail dimanches et jours fériés, IHTS*, pour travaux dangereux, insalubres ou salissants, d'astreinte, de permanence....) La Direction Générale semble d'accord sur ce point. Reste à négocier les montants ! Tous les agents remplissant les conditions fixées y ont droit automatiquement !

2/ les primes et indemnités liées au grade (sujétions, contraintes particulières, contraintes professionnelles, IFTS*, d'encadrement...) : elles sont liées au cadre d'emploi. Les primes comme l'IEM *ou l'IAT* servent, de fait, à éviter au gouvernement d'augmenter le point d'indice ! Pour autant on va pas leur laisser ce qui pourrait améliorer nos salaires ! Négocions les à la hausse et toutes !

La ville fixe :

- la nature des primes et indemnités
- leur taux moyen par grade avec les enveloppes budgétaires par grade ou catégorie
- les modulations (retenue pour maladie par exemple)

Elle peut

- Ne pas attribuer toutes les primes et indemnités
- Les mettre au taux moyen inférieur aux textes de référence
- Mettre ou pas des critères de modulation (mérite, responsabilité, droits et devoirs...)

La logique de l'employeur est par exemple, d'utiliser le RI comme « carotte » pour le présentisme et le « mérite » des agents. La logique syndicale est de l'utiliser pour une meilleure reconnaissance professionnelle **dans le cadre d'emploi lié au grade**, dans la définition des fonctions décrites dans le cadre d'emploi lié au grade. C'est une logique de carrière qu'il faut améliorer à travers l'amélioration des indemnités !

Ce complément de rémunération qui devrait faire partie intégrante du salaire, dépend de la ville et devrait être négocié (comme les salaires le sont au niveau national) **chaque année** ! Certaines (pas toutes) indemnités sont liées au point d'indice largement sous-évalué et perdant du pouvoir d'achat chaque année. Ils n'ont pas été à Vénissieux revus collectivement depuis 2005 ! C'est donc potentiellement le règne de la négociation (locale) individuelle (en particulier au plus haut niveau, mieux à même de le faire)

C'est pourquoi, contre la logique de l'emploi que le RI privilégie de fait, nous défendons une logique de carrière. C'est à la carrière que le régime Indemnitaire doit être rattaché, donc au grade auquel le cadre d'emploi est attaché. Et le régime indemnitaire peut et doit être amélioré parce que les fonctions du cadre d'emploi peuvent évoluer et donc mieux se rétribuer !

Une augmentation uniforme et fixe ne saurait être attribuée sur la base de la délibération sur le RI de 2005, qui est injuste et inégalitaire !
Il faut donc bien renégocier le RI actuel et tenter de l'améliorer. L'unité des salariés est nécessaire pour l'obtenir !

On ne nous empêchera pas de négocier avec la direction les meilleures primes pour tous les agents. C'est pourquoi d'ailleurs la discussion et les négociations ne peuvent pas s'ouvrir sur la base d'une enveloppe à se répartir. Nous voulons des indemnités pour reconnaître le travail des agents et ça se discute filière par filière, services par services, fonctions par fonctions, métiers par métiers et parfois, poste par poste ! Certes cela exige un travail exigeant d'explication et de définition des revendications **collectives** qui ne se cantonne pas à négocier dans les salons !

Nous affirmons, à SUD, que l'intérêt des salariés passe par la négociation du meilleur régime indemnitaire **pour tous** en utilisant toutes les ressources que la loi met à leur disposition. Si on peut obtenir l'amélioration de la prime des agents de la DEB suite à la réorganisation de leur travail, si on peut obtenir une meilleure prime pour les dimanches travaillés des agents de la filière technique du service des sports, si on peut obtenir une meilleure indemnité pour les agents travaillant dans les crèches, si on peut améliorer l'attribution de la NBI (qui n'est pas une indemnité mais intégrée au salaire, elle), si on peut améliorer la prime de nuisance et d'insalubrité, l'IAT, L'IEM, qui s'en plaindra ?

- * Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire
- * Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
- * Indemnité d'Exercices de Missions
- * Indemnité d'Administration et de Technicité

31 mai la fédération SUD CT a déposé un Préavis de grève national pour dire non au gel des salaires, mais pas que..... !

Messieurs les Ministres,

La Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le mardi 31 mai 2011 ainsi que pour la nuit en amont. Il concerne tous les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Pour la Fonction Publique Territoriale, nous exigeons :

- ⊗ Des mesures de rattrapage de salaire
- ⊗ Une revalorisation des grilles indiciaires
- ⊗ Une véritable politique salariale
- ⊗ L'intégration des primes au salaire
- ⊗ La mise en place dans toutes les collectivités d'un régime indemnitaire
- ⊗ L'augmentation de ces primes pour les personnels qui en bénéficient déjà
- ⊗ Un véritable plan de titularisation pour les précaires

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Fédéral
Erik CALVET